

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 JUIN 2007**

**Délibération**  
**n° 2007.06.217**

**Parc d'activités  
Euratlantique à SAINT-  
YRIEIX et FLEAC :  
cession de terrains  
à l'entreprise  
BERNIS**

**LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -  
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC A SAINT-YRIEIX ET FLEAC : CESSION DE TERRAINS A L'ENTREPRISE BERNIS**

Par délibérations n°367 du 14 décembre 2006 et n°8 du 1<sup>er</sup> février 2007, vous avez approuvé la cession, à la société BERNIS, prestataire de service dans le domaine du transport et de la logistique, installée sur la commune de GOND-PONTOUVRE, des lots n°3 et 2 du parc d'activités EURATLANTIC (Tranche intermédiaire), situés sur les communes de Saint-Yrieix sur Charente et de Fléac.

Or, la société BERNIS pourrait faire assurer le portage immobilier de son projet par un investisseur extérieur au groupe.

Compte tenu de la qualité et de l'intérêt local du projet,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 11 juin 2007,

**Je vous propose :**

**D'ANNULER** les délibérations n°367 du 14 décembre 2006 et n°8 du 1<sup>er</sup> février 2007.

**D'APPROUVER** la vente à la société BERNIS, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet , des lots suivants :

- le lot n°3 situé sur la commune de Saint-Yrieix sur Charente, section cadastrale AB, d'une surface de 40 546 m<sup>2</sup>, au prix de 608 190 € HT net vendeur (15 € HT/m<sup>2</sup>),
- le lot n°2 situé à la fois sur la commune de Saint-Yrieix sur Charente, section cadastrale AB, et sur la commune de Fléac, section cadastrale AH, d'une surface de 10 792 m<sup>2</sup> au prix de 161 880 € HT net vendeur (15 € HT/m<sup>2</sup>).

**DE PRECISER** que la présente vente consentie par la ComAGA, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La ComAGA se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera la TVA à la recette des Impôts Angoulême Ville – rue de la Combe – 16800 SOYAUX.

**DE VENDRE** à la société BERNIS, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, lesdites parcelles par voie notariée et de façon dissociée, le lot n°3 étant vendu en priorité.

**DE METTRE** à disposition de la société BERNIS, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, lesdites parcelles, de l'autoriser à déposer le permis de construire puis à débiter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes à venir.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe développement économique à l'article 7015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>04 juillet 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>05 juillet 2007</b>